



Audience loin de chez moi

Par pczt

Bonjour,
J'ai une audience au JAF prévue au mois de mai à 600 km de chez moi. Suis-je obligée de prendre un avocat là-bas ou est-ce possible de me faire représenter par un avocat de chez moi?
En vous remerciant.

Par kang74

Bonjour

Vous faites ce que vous voulez, mais si vous en prenez un chez vous, il y aura des frais de représentation en sus (= trouver un avocat qui plaidera à sa place).

Bien évidemment dans une procédure de justice familiale , il est préférable que vous soyez présent .

Par pczt

Je vous remercie pour votre réponse.
Bien cordialement